

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

L'échine de M. le Préfet

Il paraît qu'une délégalation (?) de la *Commission du travail* (encore plus ??) opère présentement — en quel nom et à quel titre? — diverses enquêtes dans les centres miniers. Elle a visité, dit-on, le département de Saône-et-Loire, et nous ignorons encore le résultat de ses investigations. A l'heure actuelle, les sous-commissaires travaillent dans le Pas-de-Calais. Cette délégalation est, vous le devinez d'avance, composée de MM. Mesureur, Lavy, Jaurès, et de quatre auxiliaires sans notoriété auxquels se sont joints, de leur propre autorité, MM. Basly et Lamendin. Elle trousse rapidement sa besogne, cette bande d'enquêteurs : en trois heures, ils ont entendu les ingénieurs, les délégués des ouvriers et les représentants des syndicats.

Pas grand dégât pour l'instant. Mais voici où commence le chieudent.

A la gare d'Arras, M. le Préfet du Pas-de-Calais s'est imaginé de venir « officiellement » saluer MM. les membres de la sous-commission et, par extension, MM. Lamendin et Basly. On ne dit pas que le trop aimable fonctionnaire portât l'uniforme et arborât la claque et l'épée. Il n'en est pas moins indéniable qu'il a rendu aux excursionnistes les honneurs officiels.

Etrange, cette courbette ! Ou objectera, évidemment, que M. le Préfet ne s'est pas « amené » à la gare pour honorer, personnellement, MM. Lavy, Jaurès, Mesureur et leurs acolytes improvisés, mais simplement pour témoigner de sa déférence envers un être abstrait, une fiction parlementaire, « la délégalation de la Chambre ». Subterfuge défectueux. Le public ne coupe ni dans les abstractions ni dans les fictions, qu'elles soient parlementaires ou non. Quand il voit un préfet, un représentant du gouvernement, prier l'échine — avec ou sans claque, avec ou sans brille — devant M. Jaurès, Mesureur, Lavy et leur dérivés, il a le droit et le devoir de se demander si le fonctionnaire en question n'a point reçu, dudit gouvernement, injonction secrète, dans un but que nous n'osons pas approfondir, de présenter les armes aux pasteurs de la Révolution.

Nous espérons que M. le ministre de l'intérieur va enrayer illico ces bizarres aplatissements.

Chambre des Députés

Séance du samedi 6 avril 1895

M. André Lebon, ministre du Commerce et de l'Industrie, dépose un projet de loi tendant à modifier l'article 22 de la loi du 14 août 1885 concernant l'exportation des armes et munitions de guerre.

Le projet de loi est adopté.

M. le ministre de la guerre dépose un projet de loi urgent ayant pour objet d'ouvrir au ministre de la guerre, sur l'exercice 1895, un crédit extraordinaire de 2,750,119 fr. 75 relatif au démantèlement de places fortes et portant annulation de 1,639,980 fr. non employés en 1894 sur crédits ayant le même objet.

L'urgence est déclarée et la discussion immédiate admise ; mais le vote de l'ensemble du projet est reporté à aujourd'hui.

La Chambre est ensuite saisie d'un projet de crédit pour la préparation et la vente du sérum thérapeutique (1).

M. Chassaing s'oppose à la discussion immédiate parce qu'il y a des amendements à présenter.

M. Leygues, ministre de l'intérieur, répond qu'il y a urgence. C'est pour mettre fin à un trafic infâme qui se fait maintenant sur le sérum.

On vend maintenant pour du vrai sérum des tubes de sang corrompu pris dans les abattoirs. Il est nécessaire d'enrayer cet abominable commerce.

L'urgence est déclarée et la Chambre décide, par 473 voix contre 48, de discuter immédiatement le crédit proposé.

Après une autre discussion, à la majorité de 516 voix contre 2, l'ensemble du projet de loi est adopté.

Aujourd'hui, à 2 heures, séance publique.

Les embarras de Madagascar

Nous avons déjà dit que l'installation des divers services de débarquement à Majunga était très défectueuse. Rien n'avait été préparé quand les premières troupes sont arrivées.

Voici quelques passages d'une correspondance qui insiste sur la situation à Majunga :

« Rien à peu près n'a encore été fait ; il n'existe ni abris, ni baraquements ; les derniers arrivants n'ont trouvé aucune installation pour les recevoir et ont été obligés de démolir des paillottes indigènes pour fabriquer avec leurs débris de longs hangars sous lesquels ils se sont couchés sur le sable.

» Le *Shamrock*, qui avait à son bord 900 hommes, n'a pu en débarquer qu'une partie et l'autre a été de laisser le surplus sur le bâtiment, faute d'abri à le redonner à terre.

» Il faut espérer que l'activité du général Mazingue, arrivé par ce même bateau, remédiera rapidement à ce mauvais état de choses.

» Depuis le bombardement de la place on n'y trouve plus de main-d'œuvre indigène ; toute la population malgache a regagné l'intérieur. Nos soldats ont donc dû se mettre à la besogne pour construire la route qui relie la mer à l'ancien Roy (citadelle), commencer le warf, etc., etc. Il n'y a, en effet, à Majunga pas plus qu'à Tamatave, aucun moyen de débarquement pour le matériel et les marchandises qu'apporte chaque navire ; seuls, deux vieux chalands ayant appartenu à la graineterie française de Diégo, et qui ont été réquisitionnés, font le service.

» Le *Djemnah* en a porté d'autres ; mais, vu l'impossibilité de les débarquer, force a été de les rapporter à Nossi-Bé.

» Le ravitaillement de la place est des plus difficiles ; les Hovas, fidèles en cela à leur tactique, ont fait le vide à une grande distance autour d'elle. On est obligé de s'approvisionner au loin par mer.

» Des reconnaissances ont été faites dans le fond de la rade et quelques fortins, celui d'Amboblromby entre autres, ont été détruits sans résistance sérieuse.

» D'après les on-dit, les Malgaches se re-

(1) Nous donnerons, demain, le texte de cette loi, texte trop long pour que nous le publions aujourd'hui.

tranchent solidement dans le haut de la rivière qu'ils essaieraient même d'obstruer. Ils seraient aidés en cela par un officier anglais, le capitaine Graal.

» A Nossi-Cumba, on a commencé la construction de l'hôpital d'évacuation, qui sera situé à 300 mètres d'altitude ; la route le reliant à la mer est presque terminée.

Tout comme « cheux » nous !

Voici ce qui s'est passé, le 4 avril, à la Chambre des représentants Belges :

Un incident, très vif, a été l'épilogue de la séance. Tout à la fin de cette séance, M. A. Defuisseaux ayant traité de tartufe M. Helleputte, celui-ci s'était écrié : « Du moment que l'inter interruption vient de M. Alfred Defuisseaux, je n'y réponds pas. » La séance levée, M. A. Defuisseaux abordait M. Helleputte, qui était entouré d'un groupe d'amis : « Monsieur, lui dit-il, vous êtes un lâche, et je vous souffle. » Là-dessus, M. de Rouillé s'interpose, déclarant que toute la droite fait cause commune avec le député de Maesnyck. « Eh bien ! alors, intervient M. Roger, vous êtes un lâche aussi ! » Il a fallu que les huissiers missent fin à cette altercation.

Actuellement tout est arrangé. M. Helleputte a mis deux de ses amis en rapport avec deux amis de M. A. Defuisseaux et les quatre témoins ont décidé, d'un commun accord, que l'incident serait biffé aux Annales parlementaires.

Ne se croirait-on pas absolument au Palais-Bourbon ?

TROP DE POLITESSE

Il y a quelques jours, le capitaine Court, de la rifle brigade, était autorisé à « visiter » en détail le camp de Sathonay, à tout voir, à tout inspecter à son aise.

Peut-être n'a-t-il pas appris grand chose qu'il ne sût déjà ; mais on a fort remarqué à Lyon la faveur exceptionnelle dont cet officier anglais était l'objet alors que les simples Français étaient rigoureusement éloignés du camp.

Voici qu'un journal du matin annonce l'autorisation donnée à M. le capitaine Egerton, l'attaché naval à l'ambassade d'Angleterre, de « visiter » en détail l'arsenal de Toulon.

Cet officier anglais aurait ressenti tout à coup l'envie de voir ce qui se passait dans l'arsenal et son désir a été considéré comme un ordre.

C'est bien d'accorder de pareilles autorisations aux officiers anglais, mais nous réclamons pour les clients de l'agence Cook, qui se recommandent d'eux-mêmes aux faveurs officielles.

Reconnaissance d'un Socialiste !

« Je lis dans votre journal qu'un M. Chauvière a voté l'impôt de 0 fr. 50 contre les Congrégations religieuses. N'y a-t-il pas erreur ?

» Est-ce bien M. Chauvière, conseiller municipal de Paris ? Si c'est celui-ci, cela a lieu de m'étonner, parce que, orphelin de bonne heure, il a été recueilli, étant tout petit, par les religieuses de Renaix (Belgique), où il a

laissé de bons souvenirs. La supérieure, qui l'aimait beaucoup, parce qu'il était intelligent et sage, existait encore, il y a 18 mois, et était toujours dans le même couvent.

» Ce sont ces mêmes Sœurs qui l'ont élevé, instruit, nourri, etc.....

» Veuillez agréer, etc. »

C'est dans ce couvent qu'il a appris à lire gratuitement, bien entendu. Il se venge.

INFORMATIONS

Le record de l'insanité

M. le Maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant, concernant le transport du viatique :

« Nous, maire de la ville de Roubaix, vu l'article 45 de la loi du 19 germinal de l'an X, vu les articles 94 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884 ;

» Attendu que l'arrêté municipal du 25 juin 1881 relatif à l'interdiction des processions est muet quant au transport du viatique, que, par conséquent, il y a lieu de le compléter ;

» Considérant que le transport du viatique à domicile par un prêtre revêtu d'habits sacerdotaux et précédé d'un porteur de lanterne agitant une sonnette a pour grave inconvénient d'effrayer les habitants qui se rendent compte de l'importance de la mortalité par cette cérémonie religieuse extérieure ;

» Arrêtons : Le transport du viatique dans les conditions ci-dessus rappelées est interdit sur le territoire de la ville de Roubaix.

Il faudra le semer, ce maire-là, pour en obtenir de la graine !

Entrée à la Grande Chartreuse

M. le vicomte d'Arjuzon, ancien officier de cuirassiers, vient d'entrer à la Grande Chartreuse.

En 1870-71, M. d'Arjuzon commandait les mobilisés de l'Eure.

Les épidémies dans l'armée

Une épidémie de grippe infectieuse ou influenza vient de se déclarer dans le 418^e régiment d'infanterie à Quimper.

Il y a déjà plus de cinquante cas, mais on ne compte qu'un seul décès.

La mise en accusation du ministre Raynal

La commission de la Chambre, présidée par M. Clausel de Coussergues, a été appelée à résoudre la question à elle posée par les termes mêmes du mandat qu'elle avait reçu : « Y a-t-il lieu de mettre en accusation M. Raynal, ancien ministre des travaux publics ? »

A l'unanimité, la commission s'est prononcée pour la négative.

Le nouvel emprunt de la Ville de Paris

La commission du Conseil municipal qui étudie la proposition de M. Baudin sur le mode d'émission de l'emprunt de 117,500,000 francs, s'est réunie à l'Hôtel de Ville et a approuvé le rapport qui lui a été présenté sur cette proposition qui consiste à émettre l'emprunt sur les guichets de la Ville.

Les sapeurs-pompiers

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre a adopté, à l'unanimité, le principe de la proposition de M. Alexandre Bérard, député de l'Ain, membre de l'Association pour les réformes républicaines, tendant à frapper d'une taxe de 1 0/0 les primes touchées par les Compagnies d'assurances, dans le but de constituer des Caisses de retraites et de secours pour les sapeurs-pompiers.

